

Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2024

C.I.A.S.

Séance du 13 novembre 2023



Rappels réglementaires

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR), un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 prévoit une présentation des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations budgétaires doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière du CIAS en tenant compte des projets retenus.

Résultats prévisionnels 2023

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	406,95 €	72 008,84 €	72 415,79 €
	REALISATIONS	192,50 €	67 362,07 €	67 554,57 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	406,95 €	72 008,84 €	72 415,79 €
	REALISATIONS	329,10 €	66 304,25 €	66 633,35 €
	RESULTATS DE CLOTURE 2023	-136,60 €	1 057,82 €	921,22 €
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022	-76,95 €	4 733,84 €	4 656,89 €
	RESULTAT CUMULE	-213,55 €	5 791,66 €	5 578,11 €
	RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	-213,55 €	5 791,66 €	5 578,11 €

Le fonctionnement : les dépenses

Chapitre	CA 2022	CAA 2023	Observations
Charges courantes	11 384,61 €	12 187,70 €	Frais de fonctionnement liée à la convention de mutualisation
Charges en personnel	43 691,44€	44 337,00€	Masse salariale : 1 Agent
Amortissement	115,51 €	115,55 €	Amortissement des biens
Aides	11 442,81 €	9 664,00 €	Téléalarmes : 4 800 € Aides à l'énergie : 3 864 € Secours financiers, aides aux loisirs, sport et culture : 500 € Aides aux associations : 500 €
Charges exceptionnelles	375,00 €	0,00 €	Dons en aide à l'Ukraine en 2022
TOTAL	67 009,37 €	66 304,25 €	

Le fonctionnement: les recettes

Chapitre	CA 2022	CAA 2023	Observations
Amortissement	526,40 €	329,10 €	Amortissement des subventions
Participations	64 397,12 €	67 032,97 €	Participation de la CCPV : 65 000 € Participation CD 30 dossier social : 1 287,97 €
Produits exceptionnels	375,00 €	0,00 €	Dons en aide à l'Ukraine en 2022
TOTAL	71 820,16 €	67 362,07 €	

L'investissement : les dépenses

Chapitre	CA 2022	CAA 2023	Observations
040 Opérations ordres	526,40 €	329,10 €	Amortissement des subventions
21 Acquisition			
TOTAL	526,40 €	329,10 €	

L'investissement : les recettes

Chapitre	CA 2022	CAA 2023	Observations
040 Amortissement	115,51 €	115,55 €	Amortissement des biens
10 Dotation		76,95 €	1068
TOTAL	115,51 €	192,50 €	

Les Ressources Humaines

Au 31/12/N	2020	2021	2022	2023	Observations
Structure effectifs par catégorie	C	C	C	C	
	1	1	1	1	
Dépenses Masse Salariale et assurances personnel	41 159,24 €	41 492,89 €	43 691,44 €	44 337,00 €	Augmentation du point d'indice
Temps de Travail hebdomadaire	35 H	35 H	35 H	35 H	Pour un temps plein

Perspectives 2024

En fonctionnement

- **Augmentation des dispositifs d'aides**
 - Téléalarme : 6 000 €
 - Aides à l'énergie : 5 000 €
 - Secours financiers, aides aux loisirs aux sport et à la culture (pour les moins de 18 ans), projet partenaires : 4 000 €
 - Aide aux associations caritatives : 5 000 €
- **Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel**
 - Aucun recrutement dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) n'est prévu en 2024
 - L'estimation de la masse salariale est en hausse et tient compte des éléments connus à ce jour :
 - Rémunération brute de l'agent, RIFSEEP, charges patronales, assurances statutaires, visite médicale
 - Augmentation du point d'indice
 - PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)
 - GVT (Glissement Vieillessement Technicité)

2024	Catégorie C	Estimation de la masse salariale	Temps de Travail
Titulaire	1	46 198,00 €	35 H

- **Evolution du besoin de financement**
 - Ajustement de la participation de la CCPV : augmentation de 5 000 € pour les dispositifs d'aides aux associations et équilibre du budget